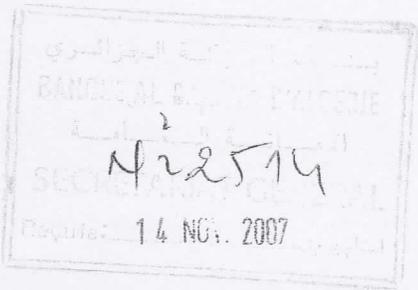


CONSEIL DE LA MONNAIE ET DU CREDIT
SECRETARIAT GENERAL

Réf n°: 442 / CAB/SG.CMC/2007

Alger le, 13 Novembre 2007

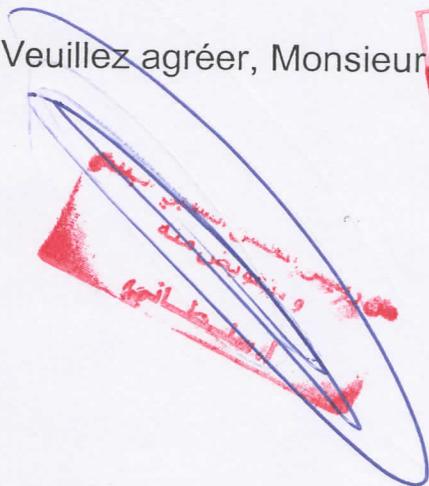


Monsieur le Directeur Général

Faisant suite à votre correspondance sous la référence N° 442/ 2007, J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de la Monnaie et du Crédit a bien examiné la demande d'agrément de votre banque.

Je vous confirme que le Conseil, réuni en session ordinaire en date du 05 Mars 2005, après avoir pris connaissance des éléments du dossier et après en avoir délibéré au vu de l'Avis de conformité n° 90-07 du Conseil de la Monnaie et du Crédit du 06 Décembre 1990, autorisant la fondation de la banque Al Baraka d'Algérie a décidé de la confirmation dudit Avis de Conformité n°90-07 sus évoqué et a approuvé l'agrément de la banque Al Baraka d'Algérie.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Le Secrétaire Général

F. TIAIBA



Monsieur S Hafidh
Directeur Général
Banque Al Baraka Algerie